



Mairie de La Selle-en-Luitré

Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2023

Conseil municipal du 11.04.2023.

Nouvelle nomenclature M57

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet www-la-selle-en-luitre.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

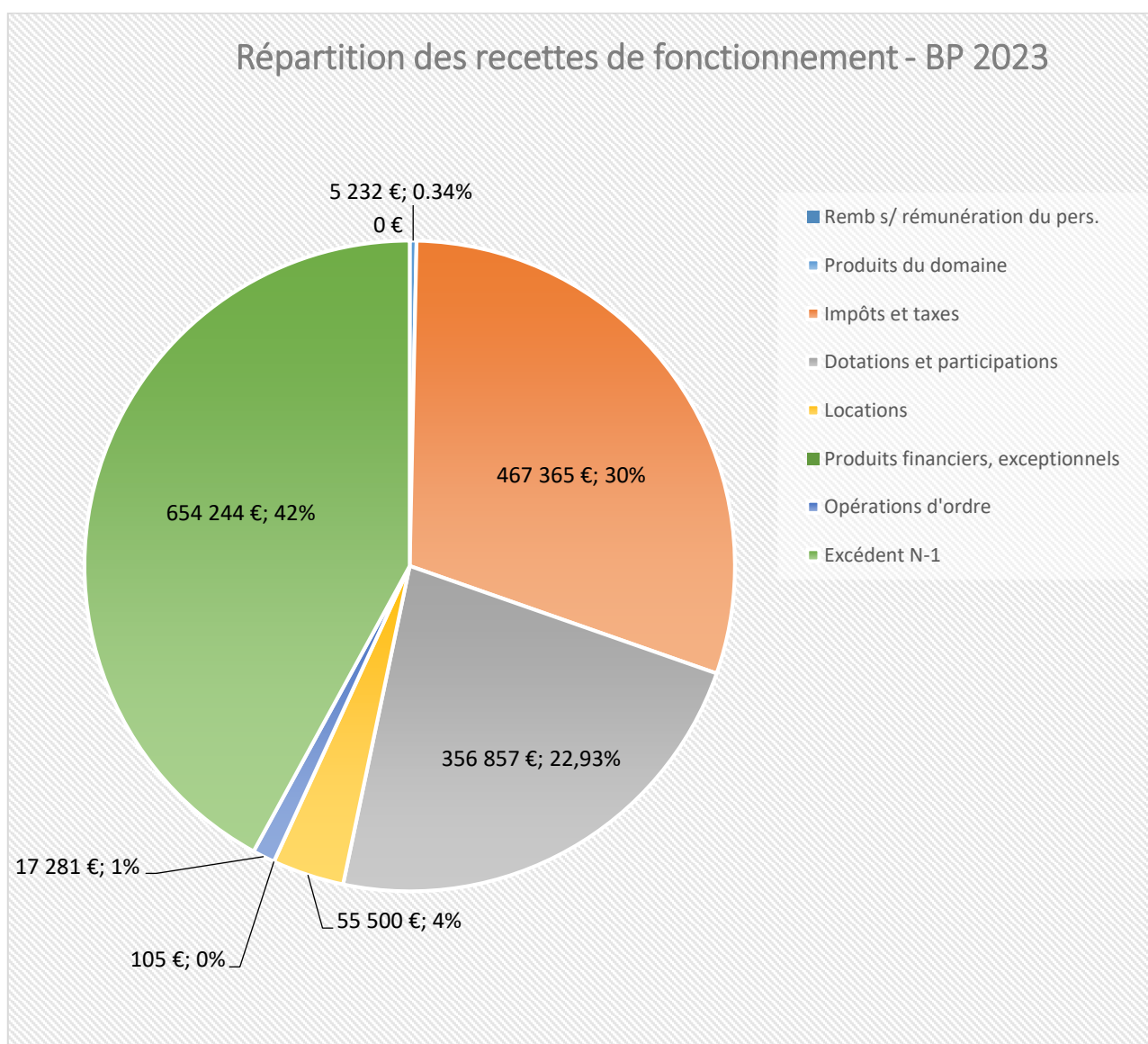
BUDGET PRINCIPAL 2023

Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 556 584.36 €** (1 676 060 € en 2022), soit une diminution de 7.6% par rapport à 2022.

	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	0 €	0 €	0 €
Produits du domaine	5 178 €	5 232	+ 54 €
Impôts et taxes	462 279 €	467 365 €	+ 5 086 €
Dotations et participations	321 932 €	356 857 €	+34 925 €
Locations	48 000 €	55 500 €	+ 7 500 €
Produits financiers, exceptionnels	505 €	105	- 400 €
Opérations d'ordre	17 281 €	17 281 €	0 €
Excédent N-1	820 885 €	654 244 €	-166 641 €
TOTAL	1 676 060	1 556 584	-119 476 €

Répartition des recettes de fonctionnement - BP 2023



Produits du domaine : 5 232 €,

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal ainsi que la mise à disposition du personnel facturée au budget assainissement.

Impôts et taxes : 467 365 €, 30.00 %

Les taux d'imposition ont été votés sans augmentation. Le taux de la taxe d'habitation réapparaît cette année, il est appliqué pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Les recettes liées à ces taux d'impositions sont répartis comme suit : le compte 73 111 pour la somme de 111 061 € au sein de ce chapitre et le compte 74833 pour la somme de 356 555 € au chapitre des dotations. De plus, Fougères Agglomération verse à la commune une attribution de compensation pour la somme de 332 504 € et une dotation de solidarité pour 3 800 €. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) octroyé par le Département fluctue d'une année à l'autre, le montant de 20 000 € est inscrit pour 2023.

Dotations et participations : 356 857€, 22.92%

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle. La commune prétend à un retour de FCTVA 2023 de 302.09 €. Comme l'année précédente, la perte de base de foncier bâti (chapitre 73 impôts et taxes) lié à la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels sera compensée au compte 74833 (M57) pour la somme de 356 555€.

Locations : 55 500 €, 3.5 %

Locations de salles, loyers et charges locatives.

Cette année, les prévisions des locations de salles sont encourageantes. Les provisions sur charges vont augmenter. Cette hausse est en corrélation avec les coûts grandissants de l'énergie.

Opérations d'ordre : 17 281 €, 1.11%

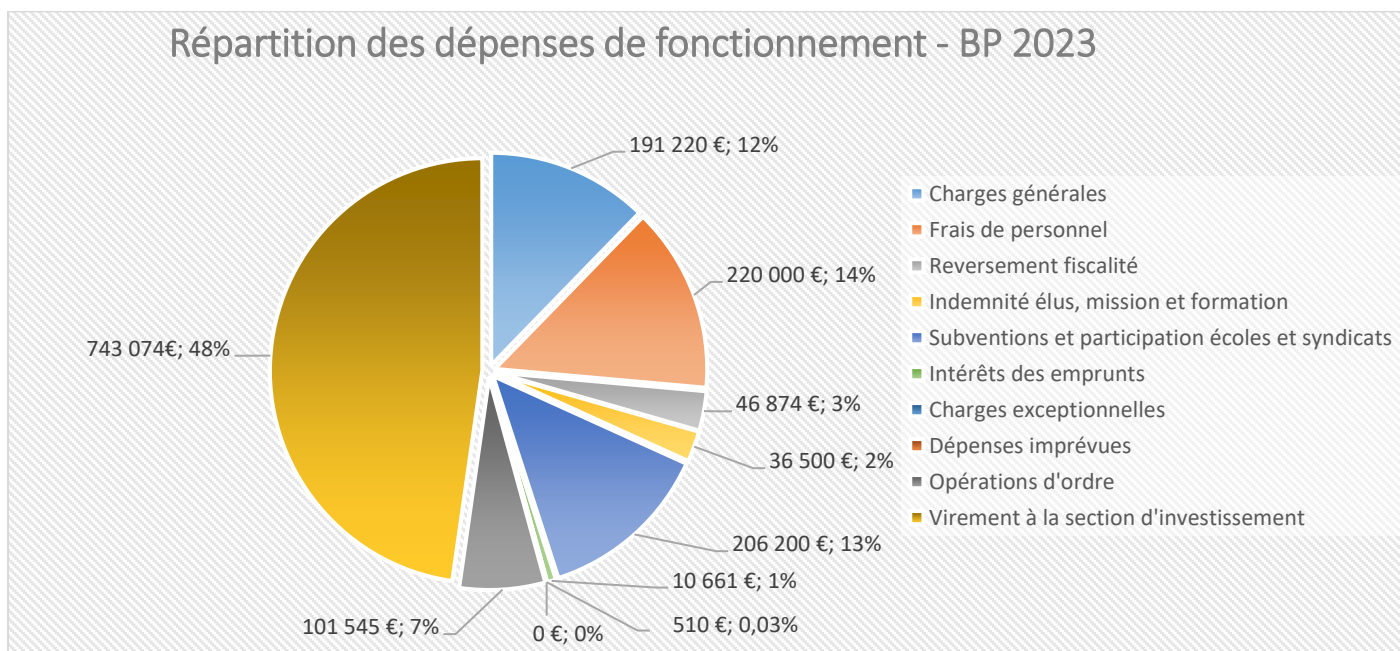
Amortissements des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise »

BUDGET PRINCIPAL 2023

Section de fonctionnement – dépenses

	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Charges générales	187 523 €	191 220 €	+3 697€
Frais de personnel	204 580 €	220 000 €	+ 15 420 €
Reversement fiscalité	38 560 €	46 874 €	+8 314 €
Indemnité élu, mission et formation	33 800	36 500 €	+ 2 700 €
Subventions et participations aux écoles et syndicats	208 226€	206 200 €	- 2 026 €
Intérêts des emprunts	12 500 €	10 661 €	-1 839 €
Charges exceptionnelles	1 010 €	510 €	- 500 €
Dépenses imprévues (n'existent plus au 022 en M57)	-€	-€	-€
Opérations d'ordre	100 970 €	101 545 €	+ 575 €
Virement à la section d'investissement	888 891 €	743 074 €	-145 817 €
TOTAL	1 676 060€	1 556 584 €	- 119 476 €

208726



Fongibilité des crédits : Par délibération le 14/04/2022, l'assemblée a autorisé l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

Charges à caractère général : 191 220.00€, 12.28 %

Les dépenses d'énergie (électricité et gaz) ont été augmentées sur recommandations chiffrées du SDE 35 afin de couvrir les augmentations annoncées en 2023. Des dépenses concernant l'achat de plantations pour les parterres en places sont prévues en fonctionnement pour la somme de 8 000 € environ. Une ligne de dépense concernant des frais de géomètre est inscrite. Dans le cadre des voies douces, des conventions de mise à disposition ont été établies et ces dernières engendreront un coût global d'environ 1 300.00 €. Un loyer de 2 000.00 € sera versé pour la location du bâtiment hébergeant la collection LANGLOIS.

Depuis plusieurs années, l'affranchissement des timbres est réalisé par le personnel administratif, ce qui diminue le coût global. La commune poursuit ses efforts de commandes annuelles pour pérenniser de meilleurs prix. La commune va solliciter une entreprise extérieure pour l'habilitation électrique de trois agents (2 techniques et 1 administratif). Des annonces pour le recrutement de personnel sont prévues au 1^{er} semestre 2023.

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments et des terrains, les fournitures de petits équipements, les contrats de maintenance les assurances obligatoires ainsi que les impôts fonciers et ordures ménagères sont les montants les plus importants de ce chapitre.

Frais de personnel : 220 000 €, 14.13 %

La commune dispose de trois agents titulaires dont un rédacteur principal de première classe, un agent administratif principal de 1^{ère} classe, un agent technique principal de 1^{ère} classe. La secrétaire de mairie a réduit son temps de travail de 20% cette année, pour se consacrer à des missions de formations en tant que vacataire.

Concernant les contractuels, la commune a recruté un agent pour des missions de nettoyage des bâtiments communaux à hauteur de 6/35^{ème}. De plus, la collectivité dispose d'un agent technique polyvalent à temps plein (35/35^{ème}), son contrat a été signé au dernier trimestre 2022. Un recrutement d'un chargé de mission Patrimoine va être lancé courant avril 2023. Des avancements d'échelons de droit sont prévus pour la catégorie C et B.

La commune accueille régulièrement des stagiaires Prémicol et Licence professionnelle (formation pour devenir secrétaire de mairie) durant toute l'année.

Un budget de secours est prévu en cas d'absence prolongée d'un agent.

Reversement fiscalité : 46 874.00 €, 3%

La commune verse une participation au redressement des comptes publics. (7 467 € identique à 2022 normalement). Suite à la nouvelle convention signée avec Fougères Agglomération fin 2022, le reversement concernant le foncier bâti a évolué (cf délibération n°94/2022 du 08/11/2022)

Subventions et participations écoles et syndicats : 206 200 €, 13.24 %

La participation aux syndicats évolue de 29.21% due principalement aux travaux de fonctionnement du syndicat de voirie.

Cette année, la collectivité va verser la 1^{ère} participation due dans le cadre du fonctionnement et de l'investissement du Relais Petite Enfance pour 800 € environ pour chaque section. De plus, La commune de Luitré-Dompierre a sollicité la collectivité pour mettre en œuvre un centre santé. C'est une structure communale qui emploie des médecins à son compte. La commune porteuse de projet Luitré-Dompierre sera en charge de la gestion globale de ce centre. La commune de La Selle-en-Luitré s'est engagée pour ce projet de santé afin de répondre aux besoins de ses administrés, une somme prévisionnelle de 20 000 € est inscrite au budget 2023. Les subventions liées aux voyages scolaires, aux voyages à l'étranger, de haut niveau et liée aux sports extérieurs sont toujours d'actualité. Nouveau ! Subvention BAFA : Versement de 50% du coût global lié au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur par jeune (plafond : 1 100 €), sous réserve que la communauté d'agglomération de Fougères Agglomération ne propose rien en ce sens.

Le centre de loisirs a sollicité une augmentation à 12 € / par journée / par enfant. La commune a accepté sous réserve de régularisations de tarifs pour les communes extérieures. Les subventions aux associations ont été votées le 28 février 2023.

La participation globale des écoles privées et publiques extérieures est légèrement supérieure à l'année dernière.

Indemnités élus, mission et formation : 36 500 €, 2.34%

Les indemnités des 4 adjoints et du maire sont calculées sur la base de la réglementation en vigueur pour la strate de 500 à 1499 habitants.

Intérêts des emprunts : 10 660 €,

Remboursement d'un premier emprunt « programme de travaux de construction bâtiments multifonctions » auprès du Crédit Mutuel de Bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 9 840.63 €.

Remboursement d'un deuxième emprunt « création cimetière n°2 avec préau d'accueil » auprès du Crédit Mutuel de Bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 820.31 €.

Opérations d'ordre : 101 545 €, 6.52%

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, et autres montants définis avec le service de gestion comptable

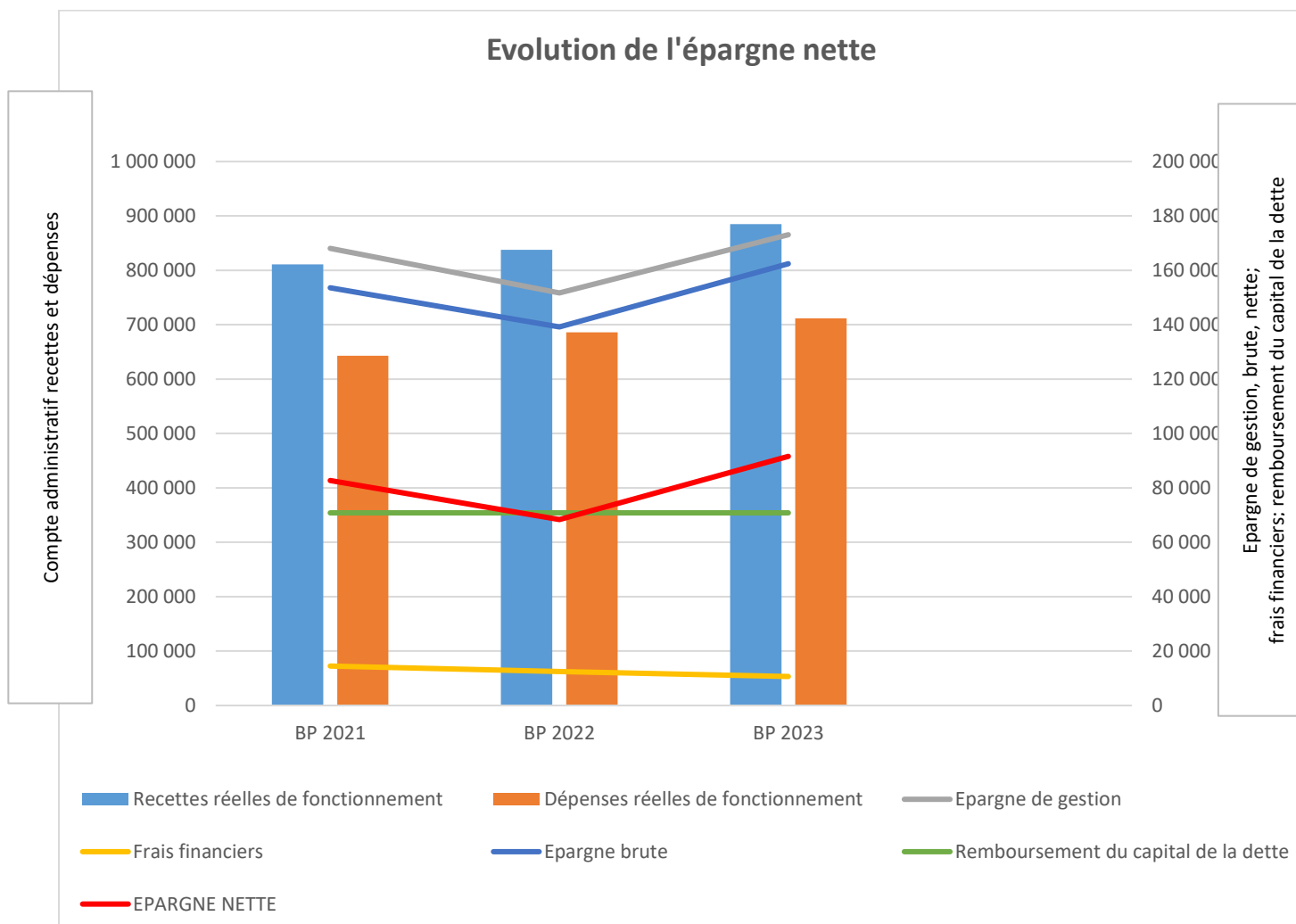
Nombre d'habitants INSEE : 633 ; **Population DGF** : 638 habitants

Informations fiscales :

	TFPB	TFPNB	Taxe habitation
Taux communaux 2023	34.69 %	25.33 %	6.98%
Taux moyens communaux de 2021 au niveau départemental (2020 pour la taxe habitation)	42.47 %	47.47 %	30.40%

Evolution de l'épargne nette (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

En euros	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	811 117	837 894	885 059
Dépenses réelles de fonctionnement	643 075	686 199	711 965
Epargne de gestion	168 042	151 695	173 094
Frais financiers	14 500	12 500	10 661
Epargne brute	153 542	139 195	162 433
Remboursement du capital de la dette	70 833	70 833	70 833
EPARGNE NETTE	82 709	68 362	91 600

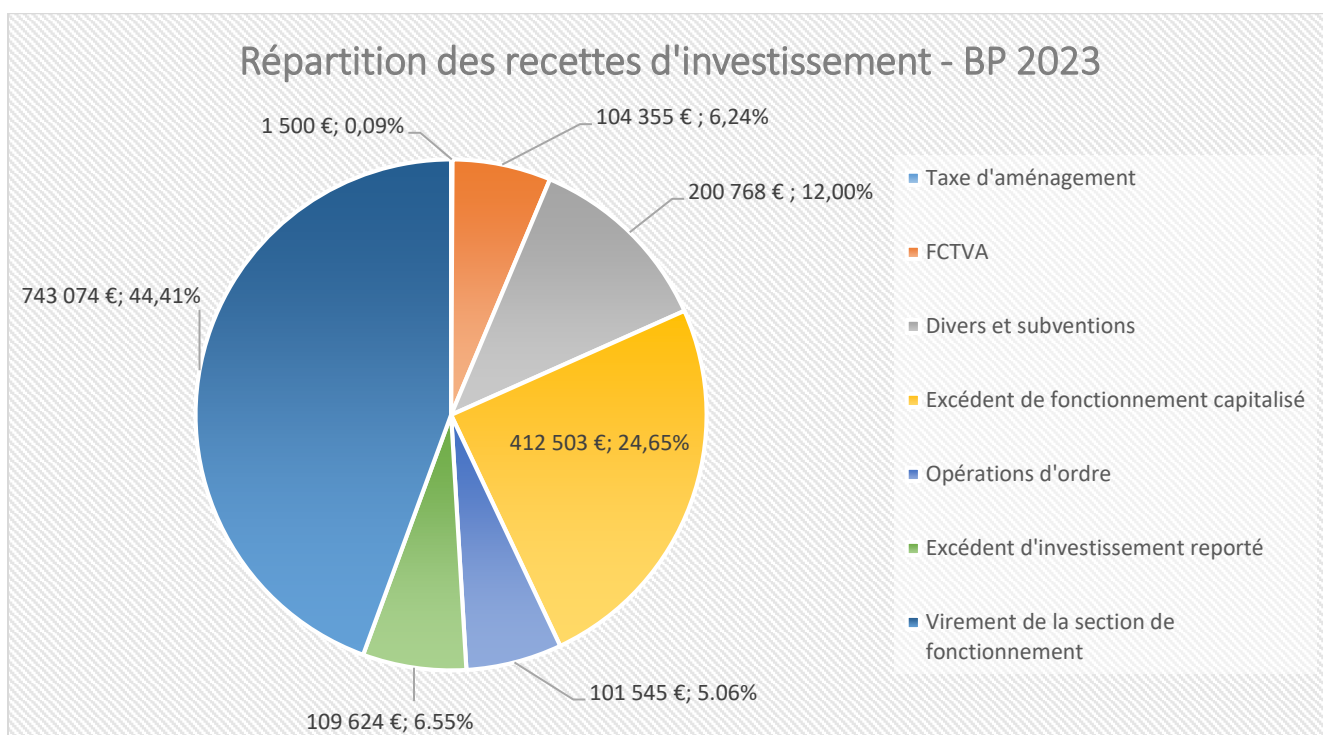


Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **1 673 369.48 €**

Recettes d'investissement

	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Emprunt	0.00 €	0.00 €	0 €
FCTVA	3 000 €	104 355€	-101 355 €
Taxe aménagement	2 000 €	1500 €	-500 €
Divers et Subventions	227 398 € (dont RAR 33 659.14 €)	200 768 € (dont RAR 120 000.00 €)	-26 630 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	155 481 €	412 503 €	-257 022 €
Opérations d'ordre	100 970 €	101 545 €	+ 575 €
Excédent d'investissement reporté	165 449 €	109 624 €	-55 825 €
Virement de la section de fonctionnement	888 891€	743 074€	-145 817€
TOTAL	1 543 189 €	1 673 369 €	+ 130 180 €



EMPRUNT :

2014 / Emprunt pour les bâtiments multifonctions pour la somme de 750 000 €.

2020 / Emprunt pour la création du cimetière n°2 avec préau d'accueil pour la somme de 250 000 €.

FCTVA : remboursement de la TVA sur les dépenses 2021. Le montant attendu est de 104 355 € environ.

Subventions:

La somme de 23 600.00 €, correspondant à la subvention CAF pour le RIPAME à hauteur de 50% des dépenses engagées. Un dossier de dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2023 « équipement numérique tactile » pour la somme de 3 778.25 € est en cours d'instruction. Un dossier LEADER 2022 sur le projet terrain multisports se poursuit, la commune espère recevoir des reliquats. Un dossier de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 va être déposé pour 14/04/2023 pour le Chassidou sur la VC 10.

Opérations d'ordre : principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, et autres montants définis avec le service de gestion comptable

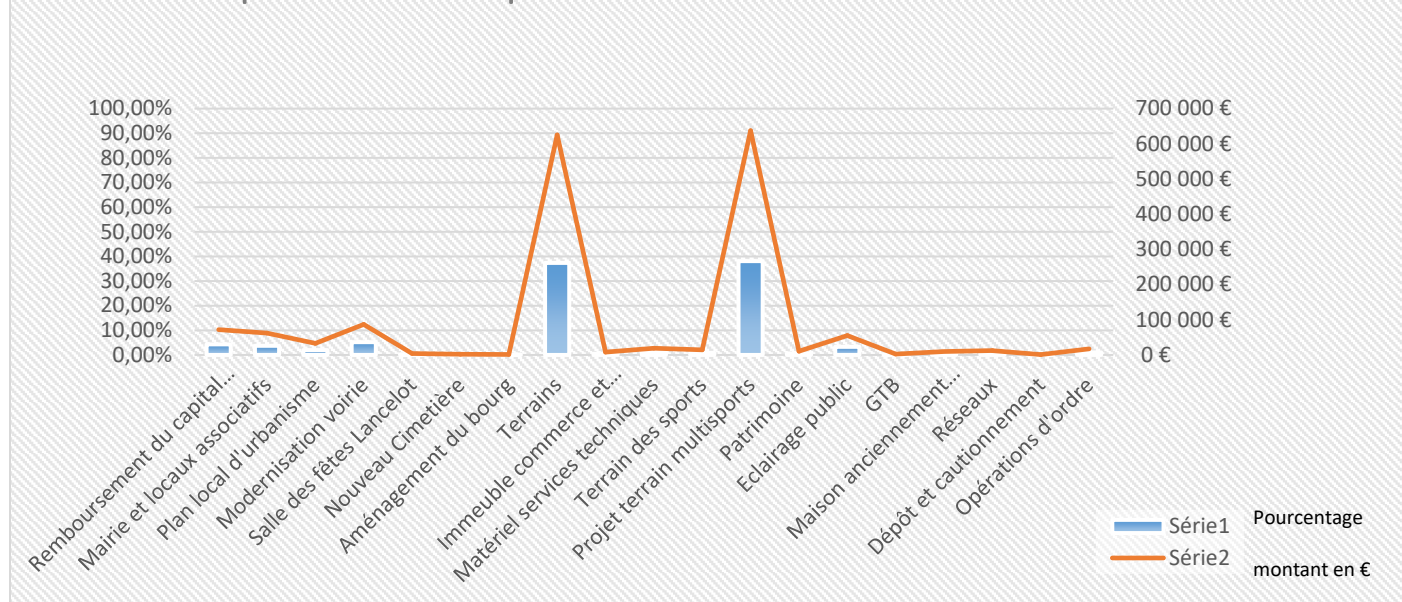
Excédent d'investissement reporté : c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022

Virement de la section de fonctionnement : il correspond à l'autofinancement brut

Dépenses d'investissement

	Budget 2022	Budget 2023
Remboursement du capital de la dette	71 000 €	70 833,32 €
Mairie et locaux associatifs	113 281 € (dont RAR 100 000 €)	62 050 €
Plan local d'urbanisme	28 375 € (dont RAR 22 875,36 €)	32 875,36 € (dont RAR 28 375 €)
Modernisation voirie	50 000 € (dont RAR 30 000 €)	86 794,18 € (dont RAR 19 896 €)
Salle des fêtes Lancelot	5 000 € (dont RAR 5 000 €)	4 000 € (dont RAR 4 000 €)
Nouveau Cimetière	61 500 €	2 000 (dont RAR 2 000 €)
Aménagement du bourg	31 628 € (dont RAR 3 628,13 €)	1 350 €
Terrains	498 538 € (dont RAR 100 000 €)	625 147,45 €
Immeuble commerce et logement	444 € (dont RAR 444 €)	8 000 €
Matériels services techniques	4 959 € (dont RAR 4 959 €)	19 020,36 € (dont RAR 3 020,36 €)
Eclairage public	37 282 € (dont RAR 25 281,38 €)	55 000 € (dont RAR 28 000,00 €)
Maison anciennement Lefeuvre	2 401 € (dont RAR 2 400,81 €)	10 000€
GTB	60 000 € (dont RAR 60 000 €)	2 482.50 €
Projet Terrain Multisports	545 000 €	637 335.31 € (dont RAR 542 335,31 €°)
Terrain des sports	4 000 €	14 500,00 € (dont RAR 4 000 €) °
Patrimoine	10 500 €	10 500 € (dont RAR 10 500 €)
Réseaux		12 200 €
Dépôt et cautionnement	2 000€	2 000€
Opérations d'ordre	17 281 €	17 281 €
TOTAL REEL	1 543 189 €	1 673 369,48 €

Répartition des dépenses d'investissement - BP 2023



Quelques précisions sur certains projets d'investissements 2023 :

MAIRIE

- Wesco : Lisse murale 10 patères en métal : 57,38 € TTC
- SVFN : Panneau logo 3 fleurs : 503,39 € TTC
- Fontaine Puériculture : 2 Tables à langer : 694,50 € TTC
- Kaléo : VMC Ripame : 3 581,12 €
- Kaléo : Installation d'un système technique centralisé : 1 265,40 €
- Startup : Logo Mairie : 1 152,00 € TTC

SDE 35

- SDE Lampadaires 1^{ère} Tranche : 28 000 € TTC
- SDE Lampadaires 1^{ère} Tranche Avenant 1 : 1 926,01 € TTC
- SDE Lampadaire 2^{ème} Tranche : 17 136,16 €

VOIRIE

- VC 10 Chassidou : 36 450,00€ TTC
- Aménagement Talus : 19 896,00 € TTC

AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG

- Plantations AL PAYSAGE : 9 056.16 € TTC (une partie en investissement)

SERVICE TECHNIQUE

DENIOS : Bacs de rétentions : 1 249.20 € TTC

EARL DE LA COLFORDIERE : Tracteur : 12 000.00 € TTC

TERRAIN DES SPORTS

- SPORT INITIATIVES : Etude de faisabilité : 5 460.00 € TTC

PATRIMOINE

- Etude Destination Fougères SPL : 8 750.00 € HT (deuxième acompte à verser sur 2023)

PLU

- ALTEREO : Evaluation environnementale : 3 719.00 € HT

LOGEMENTS LOCATIFS

- BUT : Cuisine : 5 070.00 € TTC

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 45 440.57€, avec un excédent reporté de 25 000.76 €.

La section d'investissement s'équilibre à 64 075.77 €, avec un excédent reporté de 53 062.65 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON

La section de fonctionnement s'équilibre à 101 138.87€, avec un déficit reporté de 5 670.54 €.

La section d'investissement s'équilibre à 177 333.39 €, avec un déficit reporté de 85 463.33 € et un emprunt de 91 870.06 €.